

Directeur/Directrice général(e) de l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège

L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE ROYAL DE LIEGE (125 personnes, dont 98 musiciens) est l'unique orchestre symphonique de la Belgique francophone. Sous statut d'association sans but lucratif, il bénéficie du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Ville de Liège et de la Province de Liège. Fondé en 1960, dirigé par de fortes personnalités comme Fernand Quinet, Paul Strauss, Manuel Rosenthal, Pierre Bartholomée, Louis Langrée, Pascal Rophé, François-Xavier Roth, Christian Arming, il est depuis 2019 sous la direction musicale de Gergely Madaras.

Le directeur général ou la directrice générale de l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège (OPRL) assure le pilotage de la gestion générale de l'établissement : financière, administrative, ressources humaines, bâtiment.

Il/elle est le/la responsable de la politique artistique de l'Orchestre ; il/elle met en œuvre les grandes orientations musicales et la programmation de l'Orchestre, en accord avec le directeur musical et assume la gestion journalière de l'Orchestre et de la salle philharmonique qui est son siège.

Il/elle définit et met en œuvre le projet artistique et culturel de l'Orchestre ayant notamment pour objectifs :

- la diffusion, l'élargissement et le développement du répertoire symphonique sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la recherche d'un rayonnement national et international.
- le développement des actions d'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire (éducation, médiation, transmission) pour contribuer au développement des publics en prenant en compte l'enjeu majeur de la démocratisation culturelle (inclusion, parité, diversité).
- l'émergence artistique, avec une attention particulière à la jeune création et une politique de commande et de résidence ambitieuse.
- le développement des partenariats avec les artistes, les lieux culturels et les collectivités et une inscription dans l'ensemble du paysage artistique et culturel du territoire.
- le développement de collaborations et de synergies avec les organismes associés de la Fédération.

Missions et domaines d'activités

Gestion générale de l'Orchestre	<ul style="list-style-type: none">• Assume la gestion journalière (artistique, administrative et financière) de l'Orchestre dans le cadre budgétaire arrêté par l'organe d'administration.• Collabore avec les organes de gestion et de contrôle mis en place par l'organe d'administration.• Propose à l'organe d'administration le budget général et d'investissements.
--	---

Développement des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Dirige, motive, évalue et assure les possibilités de développement des collaborateurs en vue de la réalisation des objectifs établis. • Assure le développement de la carrière des musiciens. • Assure le développement de leurs compétences. • Développe la gestion des performances et l'innovation en matière de gestion des ressources humaines et assure l'initiative de développement d'une gestion collaborative dans le respect du bien-être au travail. • Préside le conseil d'entreprise et le comité de prévention et de protection au travail.
Définition du projet artistique	<p>En bonne intelligence avec le directeur musical et dans le cadre du contrat-programme conclu avec les Pouvoirs subsidiant,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fixe les orientations artistiques de l'Orchestre. • Garantit la qualité artistique de l'Orchestre à un niveau d'excellence. • Développe le renouvellement des formes et des contenus et la diversification des représentations du monde en contribuant à la promotion de la diversité culturelle. • Donne des impulsions significatives notamment dans la recherche de nouveaux publics et développe des actions culturelles et pédagogiques destinées à sensibiliser les jeunes publics à la musique classique et à provoquer de nouvelles rencontres entre les musiques et les publics.
Promotion des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Développe avec les acteurs du milieu culturel un réseau de relations permettant de valoriser les actions, projets et orientations de l'Orchestre. • Assure à l'Orchestre un rayonnement dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans les autres Communautés et au niveau international. • Il/elle propose des projets mettant en valeur les compositeurs et les artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en les inscrivant dans un contexte d'excellence au niveau national et international. • Agit en tant qu'ambassadeur de l'Orchestre, le promeut et en assure la représentation auprès des médias et des partenaires institutionnels ou privés.
Programmation des saisons	<p>En accord avec le directeur musical,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développe une vision à long terme de la programmation des concerts. • Suscite des projets culturels innovants dans le but de satisfaire les abonnés, de conquérir de nouveaux publics et de renouveler les répertoires • Établit la programmation musicale de l'Orchestre et de la salle dans le respect du cadre budgétaire et des missions du centre scénique.

Développement de partenariats et des recherches de subsides

- Coordonne et développe la politique de développement discographique et numérique de l'Orchestre.
- Coordonne la confection, le dépôt et la défense des dossiers.
- Veille au suivi des subventions.
- Recherche des partenariats avec des institutions et des entreprises publiques et privées.

Compétences requises

- Diplôme de l'enseignement supérieur ou expérience professionnelle reconnue, d'au moins 10 ans, dans des fonctions de management d'une structure culturelle de haut niveau.
- Une expérience significative de la gestion d'un orchestre, d'un théâtre lyrique, d'une organisation de concerts ou d'une institution musicale importante est requise.
- Connaissance approfondie de la musique classique et du répertoire symphonique ; ouverture à la création contemporaine ; solide culture générale, connaissances du spectacle vivant, du monde de la musique classique et de son économie, et solides connaissances musicales et musicologiques.
- Connaissance approfondie du réseau des artistes (belges ou étrangers) de niveau européen et international susceptibles de se produire dans le cadre de la programmation de l'Orchestre et de la Salle Philharmonique.
- Très bonne connaissance et pratique des réseaux artistiques, culturels et institutionnels.
- Capacités stratégiques permettant de construire, conduire et faire partager un projet artistique et culturel dans toutes ses dimensions.
- Capacité de mettre en perspective le projet artistique de l'Orchestre par rapport aux contraintes administratives et financières mais aussi aux souhaits et aux évolutions des publics.
- Maîtrise de la planification, de la coordination et de la gestion budgétaire de projet.
- Expérience avérée de la négociation, de la recherche de partenariats et du contact avec les pouvoirs publics.
- Sens du service public.
- Capacité d'animer et de diriger des équipes ; sens de l'écoute et de la communication ; capacité de manifester de l'empathie, de la reconnaissance et de l'enthousiasme ; sens avéré de la négociation.
- Bonne maîtrise des outils numériques.
- Bonne maîtrise des techniques de communication.
- Excellente maîtrise du français et de l'anglais (parlé et écrit) ; de bonnes connaissances en allemand et en néerlandais sont appréciées.

Durée du mandat

5 ans renouvelable une seule fois (cf. décret-cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 10-04-2003).

Rémunération et prise de fonction

- Selon profil dans le respect des conventions collectives CP 304 des arts de la scène.
- Prise de fonction à partir de septembre 2023.

Procédure de sélection¹

Les dossiers de candidature recevables seront examinés par un jury qui les classera. Sur base de ce classement, le jury sélectionnera les candidatures retenues pour la 1^{ère} 2^e et la 3^e étape de sélection.

La 1^{ère} étape consistera en une évaluation « assessment » par un organisme spécialisé.

La 2^e étape de sélection consistera en un écrit permettant d'évaluer le projet du candidat ou de la candidate.

La 3^e étape de sélection consistera en un entretien avec le jury ; le classement se fera sur base du dossier de candidature, des résultats de l'évaluation « *assessment* » de l'écrit et de l'entretien avec le jury après évaluation des critères repris dans le tableau suivant :

	<i>Pondération</i>
1. Expérience de la gestion d'une institution musicale importante	20 points
2. Connaissance de la musique, des réseaux, des artistes	20 points
3. Capacité de construire et de faire partager un projet artistique et culturel, capacité de le gérer dans toutes ses dimensions y compris administrative et financière	20 points
4. Capacités d'animation d'une équipe et compétences relationnelles	20 points
5. Vision du service public	10 points
6. Compétences numériques, communicationnelles et linguistiques, ...	10 points
TOTAL	100 points

Le jury transmettra son rapport à l'organe d'administration de l'OPRL qui désignera le candidat retenu.

¹ Seront déclarées non recevables les candidatures de personnes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou, à défaut, d'une expérience professionnelle reconnue, d'au moins 10 ans, dans des fonctions de management d'une structure culturelle de haut niveau.